

#### Actualité de la prévoyance et actualité de Favia

Nous l'indiquions dans l'Info 2020 – NO 1, la performance des placements des caisses de pensions suisses en 2019 a été exceptionnelle, Favia réalisant un résultat net de +14.99%.

Au niveau législatif, le Conseil fédéral a adopté le 28 août 2019 son message à l'attention du Parlement relatif à son projet « réforme AVS 21 » visant à maintenir le niveau des rentes et à assurer un financement suffisant de l'AVS jusqu'à l'horizon 2030. Ce projet améliore la flexibilisation du passage à la retraite et crée des incitations à prolonger la durée de l'activité lucrative. Dans la prévoyance professionnelle, il donne aux assurés une possibilité de flexibilisation de la retraite comparable à celle offerte par les dispositions du 1<sup>er</sup> pilier.

Le 20 novembre 2019, c'est le message concernant la révision de l'AVS (Modernisation de la surveillance dans le 1<sup>er</sup> pilier et optimisation dans le 2<sup>ème</sup> pilier) qui a été adopté par le Conseil fédéral. Ce projet contient des améliorations ponctuelles relatives au 2<sup>ème</sup> pilier (précisions relatives aux tâches des experts en matière de prévoyance professionnelle notamment).

Enfin, le Conseil fédéral a ouvert en décembre 2019 la procédure de consultation relative à la proposition de réforme de la prévoyance professionnelle élaborée conjointement par trois organisations faitières nationales (Union patronale suisse, Travail.Suisse et Union syndicale suisse). Ce projet de réforme vise à réduire le problème de financement de la prévoyance professionnelle, à garantir le niveau des rentes et à améliorer la protection sociale des travailleurs à bas salaires. L'une des mesures phares de ce projet consiste en l'abaissement de 6.8% à 6% du taux de conversion sur la partie obligatoire LPP. Cette mesure est devenue nécessaire en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de la persistance des taux d'intérêt très bas, voire négatifs, qui mettent sous pression les rentes du 2<sup>ème</sup> pilier depuis des années.

Au niveau de Favia, le Conseil de fondation s'est réuni à 3 reprises en 2019. En sus de la gestion courante, il a notamment pris la décision de mettre fin au mandat de gestion confié à la Banque Pâris Bertrand SA en raison de sa sous-performance persistante en comparaison des autres gérants. Il a également décidé, sur base des conclusions d'une étude ALM<sup>1</sup>, de réduire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 37.5% à 32% la part des investissements de Favia dans les actions et de 12.5% à 7% celle dans les placements non traditionnels, et d'augmenter de 15% à 20% les placements immobiliers et de 35% à 41% les placements obligataires, notamment en devises. Enfin, comme nous vous l'indiquions dans l'Info 2020 – NO 1, le Conseil de fondation a travaillé à la mise en place du nouveau site internet de Favia ([www.favia.ch](http://www.favia.ch)) et décidé d'abaisser de 2.5% à 1.75% le taux d'intérêt technique pour la valorisation des engagements dès le bilan au 31.12.2019, sans modifier les prestations promises aux assurés, afin de réduire l'exigence de rendement futur de Favia. Cet ajustement correspond d'ailleurs à la recommandation faite par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions.

Pour la cinquième année consécutive, Ethos Services SA a exercé les droits de vote de Favia lors de 21 assemblées générales pour les actions suisses détenues en direct. Un rapport synthétisant la manière dont les droits de vote ont été exercés en 2019 est accessible sur le site internet de Favia.

#### Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Favia. Il est actuellement composé des huit membres suivants (quatre représentant les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau) :

---

<sup>1</sup> Une étude ALM (Asset Liability Management) a pour but de définir une stratégie de placement qui vise à garantir, à moyen et long terme, que les engagements liés à la prévoyance seront couverts avec une haute probabilité par la fortune disponible.

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Pietro Sansonetti (Président)	M. Rodolfo Docampo (Employé administratif)
Me Pierre Bydzovsky	Mme Jessica Brignolo (Employée administrative)
Me Selina Müller	Me Céline Moullet (Jeune Barreau)
Me Anne Troillet	Me Benno Strub (Jeune Barreau)

### Gérant administratif

Swiss Life Pension Services SA, Petit-Lancy

### Global Custodian

Crédit Suisse (Suisse) SA, Zurich

### Gérants de fortune

Mirabaud Asset Management (Suisse) SA, Genève  
 UBS Asset Management SA, Zurich  
 Vontobel Asset Management SA, Zurich

### Expert en prévoyance professionnelle

Vincent Duc, c/o Swiss Life Pension Services SA, Petit-Lancy

### Conseiller financier

Lusenti Partner Sàrl, Nyon

### Organe de révision

Ernst & Young SA, Genève

## Commentaires sur les comptes annuels

En 2019, le bilan a augmenté de CHF 27.5 mios à CHF 216.4 mios (+14.6%), conséquence d'un résultat des placements exceptionnel (voir plus bas). Les avoirs des assurés actifs augmentent de 5.9% à CHF 128.9 mios, ceux des rentiers de 8.5% à CHF 63.0 mios, alors que les provisions techniques destinées à garantir le niveau actuel des prestations sont renforcées de CHF 5.0 mios à CHF 5.8 mios.

Si les cotisations restent stables à CHF 10.4 mios (+CHF 0.1 mio), les rachats volontaires des assurés sont en baisse de CHF 1.1 mios à près de CHF 4.1 mios.

Les prestations versées sous forme de rentes sont stables à CHF 4.7 mios (+CHF 0.1 mio), alors que les prestations versées en capital diminuent à CHF 9.6 mios (-CHF 5.8 mios).

Le bas niveau des primes payées au réassureur (Zurich Assurances) est confirmé année après année, la prime annuelle totale dépassant à peine CHF 0.7 mio. Rappelons l'incidence de ces excellentes conditions de réassurance sur la cotisation réglementaire pour risques et frais : le rabais de 40% sur cette cotisation perdure depuis 2015 (Info Favia 2019 No 3).

En termes de revenus des placements, la performance 2019 de +14.99% (Info 2020 – NO 1) se traduit, en francs, par des produits nets de CHF 27.5 mios. Les actions ont enregistré les hausses les plus conséquentes (CHF 17.0 mios), suivies de l'immobilier (CHF 6.9 mios), des obligations (CHF 3.7 mios), des produits dérivés (CHF 1.0 mio) et des placements alternatifs (CHF 0.3 mio). Les frais de gestion de fortune, stables sous les CHF 1.5 mios, accusent une baisse relative de 0.1% de la fortune par rapport à 2018.

L'exercice 2019 se conclut sur un excédent de produits de CHF 13.3 mios (excédent de charges de CHF 14.4 mios en 2018), qui permet de reconstituer à 31% de son objectif la réserve de fluctuation de valeur.

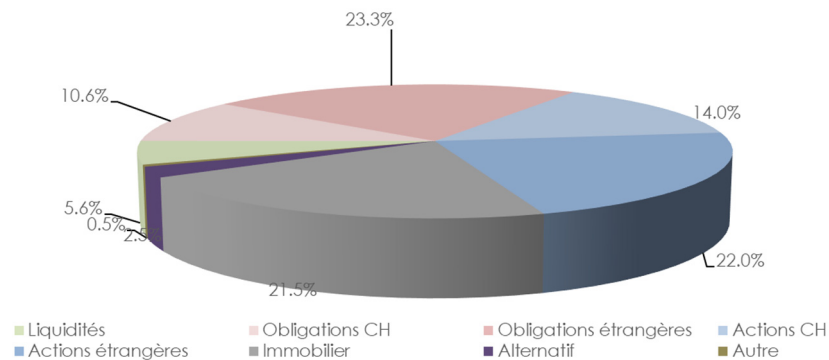
## Les principaux chiffres

	31.12.2019 (mios de CHF)	31.12.2018 (mios de CHF)
Degré de couverture	106.8% (*)	100.1%
Somme du bilan	216.37	188.85
Liquidités et placements monétaires	12.09	15.93
Obligations	73.38	63.75
Actions	77.76	65.59
Immobilier	46.59	31.68
Placements alternatifs	5.49	11.46
Divers	0.34	0.34
Compte de régularisation actif	0.72	0.10
Capitaux des assurés actifs	128.89	121.73
Capitaux des rentiers	63.05	58.09
Provisions techniques	5.83	0.86
Réserves de fluctuation de valeur(**)	13.47	0.19
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	6.2%	0.1%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Fonds libres(**)	0.00	0.00
Résultat net des placements	+27.47	-11.49
Nombre d'assurés actifs	638	630
Nombre de bénéficiaires de rentes	116	114

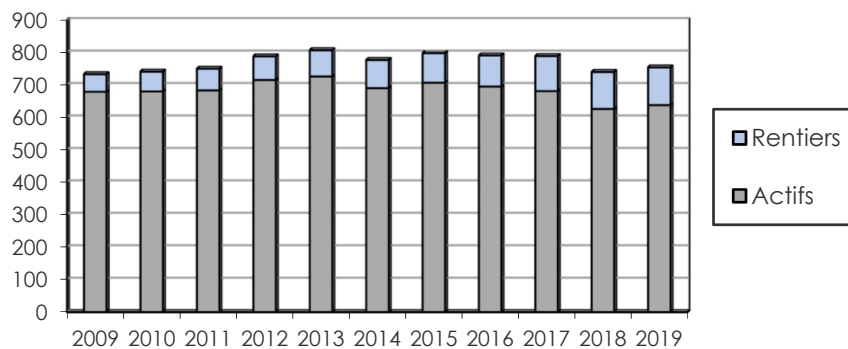
(\*) Après abaissement du taux d'intérêt technique de 2.5% à 1.75%.

(\*\*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

## Structure des placements au 31 décembre 2019



## Effectifs



## Evolution en début 2020

L'évolution chahutée des bourses depuis le début de cette année, aggravée par la situation sanitaire mondiale – crise Covid-19 – a conduit Favia, comme l'ensemble des investisseurs institutionnels, à subir des rendements initialement très faibles puis négatifs en début 2020, en particulier au mois de mars (avec, semble-t-il, une certaine stabilisation au mois d'avril). Cette situation, très récente et dont la durée n'est pas encore déterminable, reste à ce jour sans conséquence pour les assurés de Favia gérée dans une optique de moyen/long terme. Les baisses de cours, sans ventes de titres, se traduisent actuellement par des moins-values non réalisées susceptibles de n'être que temporaires. Le Conseil de fondation suit toutefois attentivement l'évolution de la performance de Favia et discute très régulièrement avec ses conseillers financiers spécialisés (Lusenti Partners Sàrl) des mesures éventuelles à prendre quant aux investissements en cours.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

  
Me Pietro Sansonetti

  
Jessica Brignolo